

# FORMATION PROFESSIONNELLE DIPLÔMANTE

## Préparation au Diplôme d'Etat d'Architecte

Livret  
2025-2026

# **Sommaire**

**03. Diplômes préparés**

**03. Proposition pédagogique**

**04. Évaluation et progression  
dans le cursus**

**04. Organisation des études**

**04. Admissions**

**06. Droits d'inscription  
et financement**

**07. Inscription à l'école des  
candidats admis**

La préparation du Diplôme d’État d’Architecte, dans le cadre de la formation professionnelle diplômante, permet à des personnes insérées professionnellement dans le domaine de l’architecture, de faire valoir leurs compétences et leur expérience pour entamer (ou poursuivre) des études tout en maintenant leur activité professionnelle. En plus des enseignements académiques, la vie professionnelle reste au cœur de la formation des stagiaires, qui devront justifier, au moment du diplôme, de la poursuite de leur activité auprès d’un architecte.

L’expérience professionnelle antérieure des participants à la formation leur permet d’intégrer le cycle licence directement en L2. Le cursus complet jusqu’au

Diplôme d’État d’Architecte s’organise donc en 4 ans (contre 5 en formation initiale).

Il est organisé en deux cycles de 2 années chacun :

- 1<sup>er</sup> cycle d’études en architecture (L2 et L3)
- 2<sup>ème</sup> cycle d’études en architecture (M1 et M2).

## Diplômes préparés

- Diplôme d’Études En Architecture (DEEA), valant grade de Licence (L3)

- Diplôme d’État d’Architecte (DEA), valant grade de Master (M2)

## Proposition pédagogique

La formation professionnelle diplômante de l’ÉNSA Versailles aborde la pratique et la discipline architecturales sous toutes leurs formes.

Des enseignements théoriques et pratiques sont assurés par une équipe pluridisciplinaire composée notamment d’architectes praticiens qui proposent une pédagogie progressive et transversale visant à développer chez chacun une culture de projet.

- Le 1<sup>er</sup> cycle est le moment du déconditionnement et du regard critique sur les réflexes acquis en entreprise. Le cycle licence permet d’acquérir une culture architecturale, d’expérimenter les concepts, les méthodes et les savoirs nécessaires à la compréhension et la pratique du projet, ainsi que les rapports aux différents contextes et les différentes échelles du projet.

- Le 2<sup>e</sup> cycle amène les stagiaires à maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l’architecture et à la conception d’un projet architectural de manière autonome.

L'enseignement s'articule autour de l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux. Il s'attache à la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports aux contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités. Il vise à se préparer aux multiples modes d'exercice et aux domaines professionnels de l'architecture, de même qu'à la recherche en architecture.

#### *Rapports d'études et d'activité*

L'activité professionnelle exercée pendant la formation donne lieu à un rapport d'activité attestée par l'employeur, comportant en particulier un questionnement critique mené à partir de l'activité exercée, et remis en fin de chaque cycle. Ce rapport d'activité fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

#### **Evaluations et progression dans le cursus**

Les enseignements font l'objet d'une évaluation en contrôle continu, complétée de rendus réguliers, qui nécessitent un fort engagement de travail personnel. L'ensemble des enseignements doit être validé pour l'obtention des diplômes. Le passage d'une année d'études à l'année supérieure

est soumis à l'avis d'un jury d'enseignants de l'École. Les redoublements sont autorisés, dans la limite d'un par cycle d'études.

### **Organisation des études**

Cycle Licence (L2 & L3) : de septembre à mi-juillet.

Cours une semaine sur deux les jeudis, vendredis et samedis ainsi qu'une semaine intensive par semestre.

Cycle master (M1 & M2) : de septembre à mi-juillet.

Cours toutes les semaines les mardis et samedis ainsi qu'une à deux semaines intensives entre janvier et juillet.

### **Admissions**

Dépôt des dossiers de candidature entre janvier et mars 2026 sur la plateforme d'admission *Taïga* <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?id=1>

Frais de dossier : 37 euros (*tarifs 2024*)

#### *Conditions de candidature*

Le premier cycle (entrée en L2) est accessible aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1. Justifier d'une activité professionnelle antérieure dans les domaines de l'architecture, de la construction ou de l'aménagement de l'espace, d'une durée de huit années.

Cette durée est ramenée :

- à six années pour les candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent
- à quatre années pour les candidats titulaires d'un diplôme consacrant au moins deux années d'études supérieures après le baccalauréat.

Elle comprend, dans tous les cas, l'équivalent d'au moins trois années à plein temps dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architectes.

2. Avoir satisfait à des épreuves destinées à évaluer leurs aptitudes et organisées à l'École.

Le deuxième cycle (entrée en M1) est ouvert aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1. Justifier de l'exercice d'une activité professionnelle antérieure sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte ou un bureau d'architecte d'une durée équivalant à au moins trois années à plein temps

2. Être titulaire du diplôme de deuxième cycle des études d'architecture,

ou

- Être titulaire du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence,
- ou
- Être titulaire d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'études en architecture en application de la réglementation nationale.

#### *Composition du dossier*

- Copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) en cours de validité,
- Photographie d'identité récente,
- Curriculum vitae,
- Lettre de motivation,
- Copie du ou des diplômes obtenus,
- Attestation(s) d'activité(s) présentant clairement les périodes travaillées dans les domaines éligibles
- Justificatifs de la collaboration avec un architecte diplômé d'état d'une durée de 3 années minimum
- Portfolio de 10 à 12 pages maximum, faisant état des projets sur lesquels vous avez personnellement travaillé et des travaux plus personnels si c'est le cas. Votre portfolio ne doit pas être le book de la structure dans laquelle vous travaillez.

## *Processus de sélection en 1<sup>er</sup> cycle*

Les dossiers de candidature sont soumis à une commission composée d'enseignants de l'école et d'architectes en exercice, qui examine l'ensemble des pièces du dossier. Après avoir vérifié la validité des expériences professionnelles tant en termes de compétences qu'en termes de durée, elle détermine la validité de la candidature et examine les portfolios.

### **Admission en 1<sup>er</sup> cycle**

Les candidats jugés recevables sur la base du dossier professionnel et du portfolio sont convoqués aux épreuves d'admissibilité.

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

- Culture générale (3h coefficient 3)
- Mathématiques appliquées à la construction (2h, coefficient 2)
- Aptitude au Projet d'architecture (8h, coefficient 8)

Le seuil d'admissibilité est fixé à une moyenne de 10/20 à ces épreuves.

#### **Epreuve orale d'admission :**

Les candidats admissibles sont convoqués pour un entretien avec le jury. Celui-ci se prononce souverainement sur l'admission du candidat.

## *Processus de sélection en 2<sup>e</sup> cycle*

Les dossiers de candidature sont soumis à une commission composée d'enseignants de l'école et d'architectes en exercice, qui examine l'ensemble des pièces du dossier. Après avoir vérifié la validité des expériences professionnelles tant en termes de compétences qu'en termes de durée, elle détermine la validité de la candidature et examine les portfolios.

### **Admission en 2<sup>e</sup> cycle**

Les candidats jugés recevables sur la base du dossier professionnel et du portfolio sont convoqués à un entretien avec le jury. Celui-ci se prononce souverainement sur l'admission du candidat.

*Le calendrier des inscriptions est à retrouver sur le site internet de l'ÉNSA Versailles : <https://www.versailles.archi.fr/fr/offre-de-formation/formation-professionnelle/formation-professionnelle-diplomante-darchitecte>*

## **Droits d'inscription et financement**

### *Coût de la formation (tarifs 2025)*

- 2300 euros par année universitaire si vous financez vous-même votre formation ou mobilisez votre CPF.

- 4275 euros par année universitaire si vos frais d'inscription sont pris en charge par votre employeur ou par un organisme de financement

#### *Financements*

L'ÉNSA Versailles délivre des formations certifiées et est enregistrée sur la liste Publique des Organismes de Formation (L.6351-7-1 du Code du Travail).

Le cursus est donc éligible à une demande de financement auprès de l'organisme adapté selon votre situation (aide individuelle à la formation, CPF, OPCO).

Compte tenu des délais de mise en œuvre du financement des formations, vous devrez entamer les démarches auprès de votre employeur et des financeurs dès l'ouverture des candidatures, au mois de janvier.

#### *Frais annexes*

- Des voyages d'études, en France ou à l'étranger, peuvent être organisés dans le cadre de la formation, notamment en Master. Les frais liés à ceux-ci ne sont pas compris dans le coût de la formation, et doivent être supportés par chaque participant.
- Une certification de niveau de langue vivante par un organisme agréé sera nécessaire à la délivrance du diplôme de Licence. Elle devra avoir été délivrée depuis moins de 24 mois, et reste à la charge de l'étudiant.

## **Inscription à l'école des candidats admis**

La procédure d'inscription administrative des candidats admis à la formation est dématérialisée.

L'ensemble des pièces justificatives demandées devra être déposé sur la plateforme Taïga avant juillet 2025.

Le règlement des frais d'inscription en auto financement peut faire l'objet d'un échelonnement, la demande sera à effectuer avant juillet à [bc@versailles.archi.fr](mailto:bc@versailles.archi.fr)

Les demandes de mobilisation de votre CPF devront être validées avant le mi-juillet. Attention, selon votre situation, vous pouvez demander un abondement de votre solde CPF à votre employeur ou à pôle emploi, il convient de leur en faire la demande en amont.

Dans le cas d'une prise en charge de votre formation par votre employeur ou un organisme dédié, la notification d'accord de prise en charge devra être impérativement communiquée à l'école avant juillet 2026.

École nationale  
supérieure d'architecture  
Versailles

**Contacts**

[aude.harrburger@versailles.archi.fr](mailto:aude.harrburger@versailles.archi.fr)

T +33(0)1 39 07 40 91

[sarah.abecassis@versailles.archi.fr](mailto:sarah.abecassis@versailles.archi.fr)

T +33(0)1 39 07 40 65

5 avenue de Sceaux - 78000 Versailles

[www.versailles.archi.fr/fr/offre-de-formation/  
formation-professionnelle/formation-professionnelle-dipl  
omante-darchitecte](http://www.versailles.archi.fr/fr/offre-de-formation/formation-professionnelle/formation-professionnelle-diplomante-darchitecte)